MAIRIE LÈGE CAP FERRET

PM N°152/2026

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Lège-Cap Ferret,

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'organisation du tournoi de Handball de la Pentecôte, qui se déroulera du **samedi 23 au lundi 25 mai 2026,** stade Louis GOUBET, village de Lège ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de cette manifestation ;

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sur les places de parking dites « arrêt minute », situées face aux commerces du n°71 avenue de la Mairie, sera interdit à tous les véhicules, sauf clients desdits commerces, du :

Vendredi 22 mai 2026 à 18h00 au lundi 25 mai 2026 à 20h00

Article 2 : Les commerçants sont chargés de la mise en place des barrières mises à disposition par les services techniques de la ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Arès-Lège-Cap Ferret, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pompiers de LEGE.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le 13 MAI 2026

Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint chargé de la sécurité,

POLICE MUNICIPALE 33950 LEGE-CAP FERRET

Luc ARSONNEAUD

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr